



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la Présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 13 janvier 2026

Étaient présents : Denis MADELINE, Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-adjoint, Sandrine LAFORET, Joël HAMELIN, Séverine NICOLAS, Jean-Marc CHANDEBOIS, Marie-Laure BLIN, Aurélie MORISEAU

Étaient absents :

Sandrine TESSIER	a donné pouvoir à	Aurélie MORISEAU
Virginie LEGENDRE	<< << <<	Marie-Laure BLIN
Éric CERDAN	<< << <<	Philippe BLUTEL
Jean Yves MORAUX	<< << <<	Joël HAMELIN
Roseline BAILLARD		

DELIBERATION N°07

Participation pour la protection sociale complémentaire santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

Monsieur Le Maire, rappelle à l'assemblée que dans sa délibération n°24 du 23 septembre 2025 le conseil avait accordé sa participation financière a la mutuelle santé des agents à hauteur de 15,00 € par agent et mois.

Cette participation pouvait se faire soit dans le cadre du contrat proposé par le centre Gestion de l'Orne (CDG61), soit dans le cadre d'une mutuelle santé labellisée par les services de l'état.

Les agents avait alors fait le choix de la mutuelle proposée par le centre de gestion. Aujourd'hui après étude des propositions ils souhaitent opter pour la variante « Mutuelle labellisée »

Le conseil municipal, à l'unanimité

- MAINTIENT** sa participation de 15,00 € par agent et mois à la mutuelle santé des agents et dans le cadre d'une mutuelle labellisée.
- DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération n°24 du 23 septembre 2025

Le Maire,

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 14
Présents : 09
Pouvoir(s) : 04
Votants : 13
Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le.....
Publié et notifié le.....